

le mentorat

Le Guide du mentor

info **Provence-Alpes-Côte d'Azur**
Jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES

SOMMAIRE

PAGE 2	Le mentorat Info Jeunes
PAGE 3	Quelles sont les valeurs du mentorat ?
PAGE 4	Ton rôle en tant que mentor
PAGE 4	Les points d'attention à avoir en tant que mentor
PAGE 5	Le parcours du mentor
PAGE 7	Quel est le rôle de l'informateur jeunesse ?
PAGE 7	Fin du binôme, et après?
PAGE 8	Valoriser son bénévolat
PAGE 10	Ils en parlent
PAGE 10	Les Annexes

Le mentorat Info Jeunes

Le mentorat Info Jeunes repose sur une relation solidaire et bénévole entre un jeune « mentor » - désireux de partager son expérience - et un jeune « mentoré » en demande de soutien, d'écoute ou d'accompagnement. Ces temps d'échange offrent aux deux personnes la possibilité de s'enrichir, de bénéficier de conseils et d'apprendre l'une de l'autre.

Qui peut être le mentor ?

Toute personne motivée et prête à donner de son temps pour partager son expérience, ses connaissances et sa vision de la vie. Les mentors feront preuve de compétences sociales : ouverture, disponibilité, adaptabilité, responsabilité, empathie et affirmation de soi.

Le mentorat IJ privilégie le mentorat de pair à pair mais toute personne motivée peut devenir mentor !

Qui peut être le mentoré ?

Tout jeune âgé de **moins de 30 ans** (collégien, lycéen, étudiant, apprenti, jeune en insertion ou en formation professionnelle, jeune sans formation ou sans emploi, jeune créant son entreprise...) peut bénéficier du mentorat IJ. Les jeunes pouvant bénéficier de ce programme seront identifiés par les informateurs jeunesse en fonction de plusieurs éléments (enjeux, objectifs et contenu du programme, soutien apporté).

Le cadre du mentorat



Engagement volontaire des personnes



Rencontres régulières : **12 heures minimum** sur **6 mois maximum**



1 mentor peut accompagner maximum 2 mentorés en même temps



La charte d'engagement est signée entre mentor, mentoré et informateur jeunesse



Le binôme s'organise comme il le souhaite : en présentiel, en visio, dans une structure IJ, autour d'un café...

Quelles sont les valeurs du mentorat ?

La charte des valeurs du mentorat a été rédigée à l'issue d'un atelier de travail d'une dizaine de jeunes mentors de la région PACA.

**Engagement,
motivation,
patience**

**Ecoute,
partage,
respect**

**Bienveillance,
confiance,
ouverture d'esprit**

**Responsabilité,
fiabilité,
disponibilité**

**Honnêteté,
authenticité,
empathie**

Ton rôle en tant que mentor

- Être à l'écoute de l'autre et essayer de développer chez le mentoré sa confiance en soi et son estime de soi, tant dans le monde professionnel que dans la vie personnelle.
- Savoir se mettre à la place de l'autre et apprendre à réajuster sa posture.
- Ouvrir le champ des possibles, casser des stéréotypes ou des idées reçues et accompagner le mentoré vers un avenir éclairé.
- Parce que le mentorat est transversal et pas uniquement centré sur les savoirs scolaires, le mentor accompagne aussi l'ouverture culturelle du jeune, son orientation.
- Respecter la régularité des rendez-vous et la durée prévue de l'accompagnement.
- Apporter un témoignage authentique sur soi-même : le mentor témoigne de son parcours et peut exposer sa vulnérabilité, ses échecs et ses réussites pour accompagner le jeune dans sa propre réussite.

Les points d'attention à avoir en tant que mentor

- Ne pas se positionner en tant que sauveur du mentoré et savoir trouver l'équilibre entre les attentes et la réalité.
- Ne pas faire à la place du mentoré : prendre le temps nécessaire pour que le mentoré se sente autonome dans ce qu'il a envie de réussir.
- Ne pas vouloir aller trop vite : prendre le temps de connaître le jeune et ses besoins.
- C'est à chaque mentor de savoir poser la limite de sa relation.
- Le mentor doit savoir accepter les silences et ne pas imposer son point de vue. Il doit toujours garder une attitude bienveillante et respectueuse, même face à des situations avec lesquelles il pourrait ne pas être d'accord.

Ce qui n'est pas du mentorat



- Une obligation
- Une relation de pouvoir
- Une relation à sens unique
- Une façon d'obtenir une promotion
- Une thérapie

Le parcours du mentor

1.

Inscription au formulaire en ligne



Je m'inscris

2.

Suivre l'atelier du mentor

3.

Rencontre avec le mentoré /
Signature de la charte

4.

Suivi des rencontres

5.

Bilan du mentorat



Le parcours du mentor

1. Pour pouvoir participer au programme du mentorat IJ, les mentors ainsi que les mentorés doivent **être inscrits au formulaire en ligne**. Pour y accéder, il faut scanner le QR code ou utiliser le lien <https://forms.gle/52QLCJxvo8wNf2H38> Ce formulaire permettra aux informateurs jeunesse de mettre en lien les mentors et les mentorés.



2. Les mentors inscrits au programme seront invités à **suivre un atelier**. L'objectif de cet atelier est de créer un temps d'échanges entre les mentors de la région PACA, d'aborder le rôle du mentor, le déroulé du mentorat Info Jeunes et de répondre à toutes questions. Ces ateliers seront proposés tout au long de l'année en visioconférence.

3. Par l'intermédiation de l'informateur jeunesse, les mentors seront mis en relation avec les jeunes mentorés, prenant en compte la thématique de leur choix. Avec l'accord du mentor et du mentoré, **une charte va être signée** et le mentorat peut officiellement commencer.

4. Tout au long du mentorat, les mentors sont invités à **noter les temps d'échange** passés avec le mentoré. Cela permettra de valider les 12h nécessaires pour clôturer le binôme. Pour faciliter cette démarche, un formulaire est mis à disposition des mentors (flasher le QR code ou utiliser le lien <https://forms.gle/GUxSE984C6qQswVSA>). L'informateur jeunesse s'assure du bon déroulement du Mentorat et se tient disponible pour apporter des compléments d'informations.

5. A la fin du mentorat, **un bilan sera fait** en présence du mentor, mentoré et de l'informateur jeunesse. Ce temps d'échange sera l'occasion d'évaluer le déroulé du mentorat et le ressenti des participants.

6.

Quel est le rôle de l'informateur jeunesse ?

L'informateur jeunesse est la personne clé du bon déroulement du mentorat. Elle prend en compte les caractéristiques du mentor et du mentoré comme par exemple les centres d'intérêt, la proximité, la disponibilité, l'âge, les préférences exprimées par le mentor et le mentoré, les objectifs, les expériences antérieures, les aspirations professionnelles du mentoré, pour constituer le binôme.

L'informateur jeunesse vous convie à une première rencontre avec le mentoré pour faire connaissance, échanger sur les sujets d'intérêt commun, vous mettre d'accord sur les disponibilités de chacun. Si la rencontre se passe bien et que le mentor - mentoré sont à l'aise et trouvent leur compte, la charte de l'engagement mentorat IJ est signée et le mentorat peut commencer.

Tout au long du mentorat, l'informateur jeunesse suit l'évolution du binôme par des appels téléphoniques et des rencontres si le binôme les sollicitent. A tout moment, sentez-vous libre de contacter l'informateur jeunesse pour toute difficulté que vous rencontrez avec le mentoré : vous n'êtes pas seuls, le professionnel IJ est à votre écoute. Il peut vous aider à identifier et surmonter une difficulté : une baisse de motivation du mentoré, manque de disponibilités pour continuer les échanges, l'incompréhension au sein du binôme ...

A la fin du mentorat, l'informateur jeunesse organise une rencontre de bilan. C'est le moment d'évaluer le programme mais aussi de réfléchir sur la suite des engagements.

Fin du binôme, et après?

A la fin du binôme, le mentor peut décider de continuer son engagement et d'accompagner d'autres jeunes dans le cadre de ce dispositif. Dans ce cas là, l'informateur jeunesse le mettra en contact avec un autre mentoré. Pour rappel, un mentor peut accompagner maximum 2 mentorés pendant 6 mois. Après cette période, il peut recommencer avec d'autres jeunes.

Le mentorat IJ est un nouveau dispositif et la plupart des jeunes ne connaissent pas son existence. En tant que mentor, vous pouvez devenir l'ambassadeur du programme et contribuer à sa notoriété afin de permettre à tous les jeunes intéressés d'en bénéficier .

Valoriser son bénévolat

L'engagement dans le cadre du mentorat peut être valorisé dans de nombreuses situations : pour une recherche d'emploi, pour valider un diplôme, pour un retour en formation...

Les outils de valorisation du Mentorat IJ

Le mentor peut valoriser son expérience via plusieurs outils : la carte de visite du mentor IJ, la charte d'engagement, le bilan du mentorat. Il peut mettre en valeur son expérience bénévole dans son CV.

Comment l'inscrire dans son CV?

Le fait d'ajouter l'engagement de mentor dans la rubrique "expériences" du CV peut être bénéfique. Il est recommandé d'établir un lien entre les missions réalisées et le projet professionnel. Pour cela, vous pouvez lister toutes les missions réalisées et les compétences acquises durant cette expérience pour ensuite sélectionner celles qui sont les plus pertinentes par rapport au poste visé.

Plus d'infos sur <https://www.studyrama.com/emploi/premier-emploi/rediger-cv-lettre-motivation/benevolat-experience-valoriser-dans-cv>

D'autres outils de valorisation

Divers outils peuvent vous permettre de mettre en avant vos compétences acquises lors de vos expériences bénévoles.

- **Le passeport bénévole** vous permet de conserver une trace précise de vos missions bénévoles et de l'expérience acquise. C'est un outil qui permet de valoriser vos actions faites et les compétences acquises. Les éléments inscrits sont certifiés par les responsables associatifs. Il peut être très utile lors d'une recherche d'emploi ou lors d'une réorientation. Dans le cadre d'une démarche de réorientation professionnelle, vous pouvez utiliser le passeport bénévole pour entamer une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). Plus d'infos sur <https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole>
- **Le portefeuille des compétences** permet de rassembler les preuves des compétences et des connaissances acquises au cours des différentes expériences personnelles et professionnelles. Il aide ainsi à définir l'expérience bénévole en termes de compétences, qui peuvent être transcrites dans le passeport bénévole. Plus d'infos sur : <https://associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html>

- **Le CV Citoyen, de la Jeune Chambre Économique Française**, est un outil de valorisation des compétences acquises lors du parcours bénévole qui permet d'agir en faveur de l'insertion économique et citoyenne des jeunes. Très proche d'un CV traditionnel en termes d'esthétique, ce CV est un support retraçant toutes les expériences lors d'un parcours bénévole, les compétences qui en découlent ainsi que les récompenses obtenues. Plus d'infos sur : <https://www.jcef.asso.fr/le-cv-citoyen-loutil-innovant-qui-valorise-les-soft-skills-acquises-par-lengagement-associatif/>

Spécial "engagement étudiant"

Les dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant existent dans plus de 70% des universités sous forme de : unité d'enseignement dédiée à l'engagement, attribution de crédits ECTS (European Credits Transfer Scale – Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), inscription au diplôme, octroi de points bonus dans la moyenne générale ou encore dispense d'enseignement ou de stage...

Un récent décret élargit les activités éligibles à la reconnaissance de l'engagement étudiant. Les étudiants investis dans certaines activités en parallèle de leur cursus, lors d'une mobilité internationale ou encore d'une césure, ont la possibilité de faire reconnaître cette expérience pour valider leur formation. Il s'agit de bénévolat au sein d'une association, d'une activité professionnelle, d'un service civique, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle, d'un volontariat dans les armées ou d'un engagement en tant que sapeur-pompier volontaire.

Plus d'info sur :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo13/ESRS2206041C.htm>

Site CIDJ : En tant que recruteur, on apprécie toujours les jeunes qui s'investissent.

Mme Chantal Jamot, ancienne directrice des ressources humaines chez General Electric :

« L'engagement dans une association, une ONG, ou une structure de solidarité démontre une capacité à entreprendre et une ouverture d'esprit. Une personne qui a abordé la gestion de projet, la communication, le relationnel en tant que bénévole s'est déjà forgée une expérience. Il en est de même pour les activités interécoles, l'investissement dans la vie universitaire, ou un très grand voyage (je me rappelle de quelqu'un qui était parti en Chine à vélo !). Même dans une démarche locale, l'investissement dans une activité demande et démontre des capacités, dans la prise de décisions et la relation aux autres. »

Ils en parlent

"Ce programme m'a permis d'avoir un avenir..." Manny, mentoré

"J'aime beaucoup donner, ça m'apporte aussi. C'est très gratifiant de voir un jeune s'épanouir grâce à ce dispositif"
Yanis, mentor



Les Annexes

- La charte de l'engagement
- Autorisation parentale
- Autorisation d'utilisation de photographies

CHARTRE D'ENGAGEMENT MENTORAT IJ

Mentor

Mentoré

Informateur jeunesse

Date / /

Le rôle de chacun :

Le **mentor** est une personne ayant vécu une expérience ou ayant des compétences qu'il souhaite partager avec d'autres. Ainsi, toute personne souhaitant s'investir peut devenir mentor.

Le **mentoré** est un jeune de moins de 30 ans souhaitant découvrir ou approfondir ses connaissances et compétences sur une ou plusieurs thématiques de l'Information Jeunesse (travailler, se loger, partir à l'étranger, construire son parcours...)

L'**informateur jeunesse** est le **professionnel garant** du cadre : il met en relation les participants et s'assure du bon déroulement du mentorat.

Les modalités :

Le mentor, comme le mentoré s'engagent sur un temps bénévole.

La localisation de ces rencontres n'est pas fixe, le binôme peut ainsi se rencontrer de façon libre aux endroits qu'il aura choisis.

La structure Info Jeunes est toutefois mise à leur disposition s'il souhaite s'y retrouver ou travailler ensemble sur un espace numérique.

Le mentor et le mentoré s'engagent à :

- Participer à des temps d'échanges de 12h minimum sur 6 mois, adaptés aux disponibilités de chacun.
- Établir, avec le soutien de l'informateur jeunesse, un programme de leurs rencontres et des grands objectifs du mentorat.
- Être présents lors des rendez-vous qu'ils se seront fixés ou à prévenir et s'excuser en amont en cas de désistement.
- Être bienveillants.
- Transmettre dans les meilleurs délais toute modification de leurs coordonnées.

De son côté, l'**informateur jeunesse s'engage à être disponible et répondre aux sollicitations du binôme** en cas de questions, besoins d'accompagnement complémentaires, ou de difficultés.

EMARGEMENT

Mentor

Mentoré

Informateur Jeunesse

AUTORISATION PARENTALE MENTORAT IJ

DATE

/ /

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Prénom NOM):

.....

Père, Mère, tuteur·trice légal·e de l'enfant (Prénom NOM):

.....

Date de naissance de l'enfant : ____/____/____

Adresse :

Téléphone (domicile, portable) :

Autorise mon enfant à participer au dispositif Mentorat
Info Jeunes.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature :

